|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG BUDG - DDG2 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Iliyana Tsanova  3eme trimestre 2024  2-3 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, Banque des Règlements Internationaux | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale du budget (DG BUDG) est le service central de la Commission européenne responsable de la préparation et de l'exécution du budget annuel et pluriannuel de l'Union européenne. Elle compte environ 600 collaborateurs et est composée de six directions basées à Bruxelles et à Luxembourg. Les membres du personnel viennent de tous les pays de l'UE et possèdent des expertises professionnelles diverses : comptabilité, économie, finances, commerce, programmation, audit, droit, communication, ressources humaines, administration européenne et autres domaines.

Au nom de l'UE, la DG BUDG est responsable des activités d'emprunt sur les marchés des capitaux pour financer divers programmes de l'UE, tels que NextGenerationEU (« NGEU »), Balance of Payment (BOP), SURE, Macro Financial Assistance (MFA), etc. sous forme de subventions et/ou de prêts accordés aux États membres bénéficiaires et à des pays non membres de l'UE. A ce titre, La DG BUDG remplit le rôle de Trésorerie de l'UE. La DG BUDG agit également comme deuxième ligne de défense pour l'évaluation, le suivi et la réduction des risques opérationnels, de marché, de liquidité et de crédit liés à ces opérations d'emprunt, mais également aux opérations de gestion de la dette, de gestion des liquidités et de prêt associées.

Compte tenu du volume, de la fréquence et de la complexité de ces opérations financières, la Commission a nommé un responsable des risques («CRO») et a mis en place une équipe dédiée à la gestion des risques et de la conformité («l'équipe CRO»). Le rôle du CRO est de garantir une bonne gouvernance, une gestion efficace des risques et une surveillance des opérations d’emprunt, de gestion de la dette et de prêt de l’UE grâce à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un cadre efficace de gestion des risques et de conformité (« le cadre ») dans le cadre de l’approche de financement unifiée. Ce cadre de gestion des risques est un élément essentiel pour assurer une protection adéquate des intérêts financiers de l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'équipe CRO cherche à recruter un contrôleur interne pour contribuer au développement et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques afin de superviser le plus grand programme d'émission d'obligations de l'UE visant à soutenir la reprise économique de l'UE.

En tant que deuxième ligne de défense, le contrôleur interne devra travailler efficacement aux côtés de la direction et des unités opérationnelles de la DG BUDG impliquées dans les opérations de financement de l'UE.

Le contrôleur interne travaillera avec le responsable des risques opérationnels pour identifier, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés aux processus d’emprunts, à la gestion de la dette et aux opérations de prêt de l'UE.

Le candidat retenu participera également au développement continu du cadre de risque, y compris la revue et l'amélioration de diverses politiques de risque, méthodologies de mesure et lignes directrices, basées sur les meilleures pratiques et les besoins.

Les missions du contrôleur interne porteront principalement sur :

- La revue des processus opérationnels liés au programme d'émission d'obligations afin de s’assurer que le DG fonctionne de manière efficiente et efficace,

- La création, mise à jour et maintenance des procédures pour les activités clés liées au programme d'émission d'obligations,

- L’identification des inefficacités ou dysfonctionnement des processus et proposer un plan d’action afin de corriger les faiblesses constatées.

- L’évaluation du niveau d’adéquation et d'efficacité du système de contrôle interne,

- L’identification des risques opérationnels et l’assurance que des contrôles appropriés sont en place pour atténuer ces risques,

- La revue des contrôles internes afin de s’assurer de leur conformité vis-a-vis des directives internes,

- La préparation de divers rapports sur les risques majeurs, les activités de contrôle et les mesures correctrices,

- Le renforcement des capacités et l’apport de conseils aux membres du personnel sur les principes et procédures de contrôle interne,

- Assurer la liaison et consulter les unités impliquées dans la gestion des actifs, les activités d'emprunt et les activités de gestion de la dette de l'UE, ainsi qu'avec d'autres directions générales et parties externes sur les questions liées à la gestion des risques de non-conformité,

- Promotion d’une culture du risque en aidant à développer et dispenser une formation continue sur les risques spécifiques aux unités opérationnelles et au personnel responsable de la DG BUDG,

- L’apport d’un soutien ad hoc aux autres membre de l’equipe CRO, lorsque nécessaire.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue dynamique et compétent, capable d'apporter de solides compétences analytiques à l'équipe CRO. Le candidat retenu doit avoir la capacité de combiner les aspects économiques, juridiques, financiers et institutionnels de manière polyvalente et de faire progresser le travail conceptuel. Il/elle devrait également être capable de coordonner le travail entre les différentes directions et services. De bonnes compétences en communication et en relations interpersonnelles sont donc importantes pour faciliter un dialogue constructif avec les collègues de la DG et de la Commission.

La qualification la plus importante est une motivation convaincante, une volonté d'apprendre et un désir d'apporter une contribution significative au développement de la fonction de gestion des risques au sein de la Commission.

Expérience:

- Maximum 3 ans d'expérience professionnelle avérée pertinente dans l'audit interne, les contrôles internes, la gestion des risques opérationnels, le conseil, la modélisation des processus métier et/ou une expérience en premiere ligne de défense dans le middle ou le back office d'une banque.

- Connaissance de Visio ou d'autres outils et techniques de modélisation de processus métier.

- Expérience dans la documentation, l'analyse et l'amélioration des processus opérationnels afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité.

- Grande attention aux détails, en particulier lors de l'évaluation et de la documentation des contrôles internes.

- La connaissance de la solution ServiceNow Integrated Risk Management (IRM) est un atout clé.

- Excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais.

Connaissances et compétences :

Analyse et résolution de problèmes

- Capacité à conceptualiser des problèmes, à identifier et à mettre en œuvre des solutions

- Capacité à analyser et structurer l'information

- Capacité à identifier les faiblesses des processus et des contrôles

Communication

- Capacité à communiquer en réunion

- Capacité à comprendre et à être compris.

- Compétences rédactionnelles

Qualité et résultats

- Capacité à travailler de manière proactive et autonome

- Capacité à agir face aux problèmes

- Orientation client

- Consciencieux et professionnel

- Le souci du détail / Précision

Priorisation et organisation

- Capacité à livrer de manière structurée

- Capacité de planification

Travailler avec les autres

- Capacité à travailler en équipe

- Partage des connaissances

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)